



CE Pôle emploi Pays de la Loire du jeudi 26 Septembre 2019

Déclaration du SNU Pôle Emploi FSU sur le plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours.

Le SNU déplore le choix fait par Pôle emploi d'affecter la totalité des ressources supplémentaires en direction de l'entreprise alors que les portefeuilles des CDDE débordent et que les conseillers GDD croulent sous la charge.

Pour le SNU, c'est avant tout une relation de qualité et de confiance entre le DE et son conseiller qui pourra permettre une meilleure intermédiation. **La Ministre du Travail avait annoncé en juin dernier que ces 1000 nouveaux conseillers seraient affectés à l'accompagnement des DE, mais la DG en a décidé autrement.** Or sans moyens supplémentaires accordés au placement, la fameuse synergie à laquelle nous aspirons tous ne peut se développer.

Le choix de mission sur les offres d'emploi de plus de 30 jours engagé par la direction nous semble hasardeux en termes de résultats probants espérés. L'allongement des délais de recrutement résultent de multiples facteurs sur lesquels les conseiller-es n'ont pas toujours la main. **Il s'agit donc avant tout d'une opération de communication et d'une mission inconfortable pour les collègues à qui elle sera confiée.**

Pour le SNU, Pôle emploi doit montrer l'exemple en termes de lutte contre la précarité. Notre organisation entend s'opposer à l'augmentation du recours aux CDD prévue par ces missions. **Alors que la Direction annonce qu'il y a environ 1800 départs naturels par an au sein de Pôle emploi et que parallèlement le Ministère confirme qu'il ne demande plus de baisse d'effectifs pour 2020 et 2021, le bon sens aurait été que ces 1000 agents soient recrutés directement en CDI.** C'est ce que le SNU revendique ! Or au lieu de cela, la DG préfère procéder à une **modification substantielle de notre convention collective** afin de faciliter à l'avenir le recours aux CDD.

Le SNU Pôle emploi exprime donc un **vote CONTRE** sur le déploiement du plan de mobilisation pour l'optimisation de la gestion des offres d'emploi de plus de 30 jours, **non pas sur le principe des renforts mais sur les modalités contractuelles de ceux-ci.**